

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné que le 25 novembre 2020, à 19h a été adoptée par le conseil des maires, une résolution portant le numéro 2020-11-32 établissant les dates des séances régulières de la MRC de Montmagny pour l'année 2021, le tout conformément à l'article 148 du Code Municipal.

QUE les sessions ordinaires du Conseil de la MRC de Montmagny se tiendront aux

Date	Lieu	Heure
19 janvier 2021	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
9 février 2021	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
9 mars 2021	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
13 avril 2021	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
11 mai 2021	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
8 juin 2021	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
13 juillet 2021	Session itinérante à la Ville de Montmagny située au 143, St-Jean-Baptiste Est à Montmagny	16 h 30
14 septembre 2021	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
12 octobre 2021	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
9 novembre 2021	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00
24 novembre 2021	6, St-Jean-Baptiste Est, salle 302	19 h 00

dates, lieu et heure suivants pour l'année 2021 : DONNÉ À MONTMAGNY, ce 26e jour de novembre 2020. abrecque, directrice générale Nandy CERTIFICAT DE PUBLICATION aroline 1 Jancouse Je soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton __ certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 10 et 11 heures de l'avon+-midi, le 27 e jour de novembre 2020. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27 e jour de novembre 2020.